Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 6 (1918)

Heft: 63

Buchbesprechung: Notre bibliothèque

Autor: Morsier, A. de / M.E. / E.F.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

orphelinat officiel pour filles comme il en existait déjà pour garçons, etc. De plus l'idée d'un Collège spécial pour jeunes filles à
Genève avait été lancée, idée qui n'aboutit pas, et dans laquelle
il ne faut pas voir le désir d'élever les filles à part des garçons,
mais bien de procurer à ces dernières un moyen d'instruction
que leur refusait le Collège en leur fermant ses portes; un
journal avait été créé, dont le premier numéro parut en mars
1869, mais qui se rattacha bien vite au Journal des Femmes,
rédigé à Paris par Léon Richer. Enfin, en juillet 1870, l'Association internationale avait fait paraître une protestation des
femmes contre la guerre, qui recueillit un grand nombre de
signatures. On le voit, le travail accompli l'avait été dans un
domaine vaste — beaucoup trop vaste, — et avait touché à tant
de sujets qu'il risquait fort de s'éparpiller.

En juin 1872, une nouvelle Association se formait, recueillant la succession de l'Association internationale, mais sur des bases un peu différentes. Le programme était pourtant le même :

La Solidarité, disait l'art. 1er des statuts, association pour la défense des droits de la femme, a pour but, comme l'indique son titre, de travailler à la revendication des droits de la femme, droits humains, civils, économiques, sociaux et politiques. Egalité dans la famille, dans l'instruction, le salaire et devant la loi.

Mais l'organisation intérieure était améliorée, en ce sens qu'elle était moins centralisée, que de plus grandes compétences étaient reconnues aux Comités locaux, leur permettant ainsi plus d'activité.

La Solidarité vécut huit ans, jusqu'en août 1880. Elle publia régulièrement un bulletin trimestriel, dont la collection que nous avons sous les yeux en écrivant ces lignes constitue bien la plus précieuse documentation sur le mouvement féministe tant européen qu'américain à cette époque. Journal très bien fait, bien informé, publiant les rapports et les nouvelles des Comités locaux à travers le monde, ce Bulletin devrait se trouver dans toutes les archives de toutes nos Sociétés féministes, descendantes à un titre ou à un autre de la Solidarité.

(A suivre.)

E. GD.

NOTRE BIBLIOTHÈQUE

Ed. Milhaud. — La Société des Nations. 1 vol. Grasset, éditeur. Paris, 1917.

Sous ce titre, M. le prof. Edgard Milhaud a publié une excellente étude de ce que peut et doit être selon lui une Société des Nations après la guerre. Nous le recommandons à tous ceux que cette grande question intéresse. Nous y trouvons développée, pour la première fois, d'une façon claire, la théorie des sanctions, et des vues nouvelles sur la situation des neutres après la guerre, lorsque s'établirait cette Fédération des peuples que nous appelons de nos vœux comme la garantie d'une paix durable. La place dont nous disposons ici ne nous permet pas une critique du travail de M. Milhaud. Complètement d'accord avec lui pour le développement des principes de droit international ébauchés à La Haye, nous sommes moins certains que ne l'est l'honorable professeur de la valeur réelle des sanctions qu'il propose pour le respect des engagements internationaux pris par les gouvernements adhérents. Ou plutôt nous nous demandons si ces moyens seront réellement d'une application possible, et si cela ne risquera pas de provoquer une guerre dans le but de l'éviter. Si le Droit doit remplacer la Force — et c'est bien, notre espérance faudra-t-il quand même que la force militaire, avec son effrovable attirail, doive être nécessairement la seule arme possible contre les fauteurs du droit? Comment concilier cela avec le désarmement? Et si deux pays font alliance pour résister aux conséquences d'un jugement, nous retomberons dans la guerre entre grandes alliances. La véritable sanction ne sera-t-elle pas, en définitive, celle de la volonté de paix des peuples, ce qui pose comme nécessaire l'établissement général de la démocratie directe dans tous les pays? Quot qu'il en soit, il faut remercier M. Milhaud de ce beau travail. Nous le savons à l'œuvre chaque fois qu'une grande cause de justice se pose, et nous sommes heureux de pouvoir signaler son travail très documenté aux lecteurs du Mouvement Féministe.

A. DE MORSIER

Mme L. ARTUS-PERRELET: Le dessin au service de l'école. Neuchâtel, 1917; Delachaux et Niestlé S. A. (Collection des actualités pédagogiques, publiée sous les auspices de l'Institut J.-J. Rousseau et de la Société belge de Pédotechnie).

Ce que la rythmique de Dalcroze est à la voix, la méthode de dessin de Mme Artus l'est au geste, et le dessin n'est pas autre chosc que la fixation du geste, soit du rythme senti par l'être humain. Cette conception déborde de beaucoup le cadre habituel des leçons de dessin, car l'auteur en fait le principe générateur de tout l'enseignement, tenant en éveil tous les sens et toutes les activités de l'enfant. Le mouvement, le chant, la musique, le jeu stimulent l'enfant dans la compréhension et l'application du geste et de la ligne. L'ani-, misme qui pénètre cette méthode doit la rendre sympathique à l'enfant, si riche en animation et en sensibilité; mais cette manière-là sera-t-elle toujours bien comprise et appliquée avec la poésie qui seule en fait la valeur? Mme Artus (une de nos fidèles abonnées) insiste avec raison sur une particularité de l'enfant qui corrige les impressions sensorielles, généralise, schématise: la méthode doit en tenir compte. Relevons encore d'ingénieux procédes pour faire comprendre les couleurs, la perspective, etc., qui rendront service à ceux qui peuvent appliquer en plein le système nouveau, parce qu'il faut y initier l'enfant « dès le berceau » et disposer de plus de temps que l'école officielle ne le permet. Excellente méthode pour l'enseignement libre ou pour les parents désireux de développer le goût de l'art dès la petite enfance.

Appel aux hommes, pour la justice et la liberté. 1 broch. Georges Bridel, éditeur. Lausanne, 1917.

L'auteur anonyme de cette brochure, préfacée par M. Henri Minod, adresse un chaleureux appel aux hommes, afin de leur ouvrir les yeux sur l'injustice flagrante de la réglementation du vice. Peu de questions rencontrent à cette heure une si complète indifférence de la part du public. Au moment où les mauvaises passions grondent, où toute morale est foulée aux pieds, où l'indulgence la plus aveugle va aux guerriers qui défendent le sol de la patrie, bien rares sont ceux qui se préoccupent du sort des femmes, qu'un régime d'exception — reste invulnérable d'une époque impérialiste — voue au métier d'infamie. Au milieu du bruit du canon et des cris des blessés, l'appel que ces prisonnières pourraient lancer au monde, si la faculté leur entendu, car le régime sous lequel elles vivent est bien la négation la plus patente de tout *droit* et de toute justice, ces deux principes pour lesquels des milliers d'hommes s'entretuent aujourd'hui.

On ne pourra jamais dire assez de mal de la réglementation du vice et du système de la police des mœurs. L'auteur ne s'en fait pas faute, et je l'en félicite. Il n'en reste pas moins que ces institutions prospèrent et menacent de gagner du terrain chaque jour. Aussi peut-on regretter que l'auteur jette un coup d'œil presque uniquement rétrospectif sur la question et ne mette pas mieux ses lecteurs en garde contre la néo-réglementation (plus dangereuse que l'ancienne, parce qu'elle se drape dans le manteau de la science), et qui fait et fera encore de nombreux adeptes. Il aurait été préférable de regarder à l'avenir et non au passé. Aujourd'hui où tant d'innocents sont arrêtés, fusillés, les lecteurs auront peine à s'indigner d'arrestations arbitraires opérées sur des femmes honnêtes, il y a bien des années, par la police des mœurs! Il y aurait aussi quelques réserves à faire sur la manière dont l'auteur expose l'origine de la traite des blanches. Ceci dit, nous rendons néanmoins hommage au souffle de généreuse indignation qui traverse ces pages. Ce sera toujours faire œuvre utile et de solidarité féminine que de dénoncer et de flétrir le régime E. F. odieux de la réglementation.

LIVRES REÇUS:

Mme E. Pieczynska: La Semaine des Fiancées.

Annuaire des Femmes suisses. IIIe volume.

Paul Vallotton: La Femme et les Temps nouveaux,